

COMITE DE DIRECTION
Réunion du 5 juillet 2019
Au siège du District de l'Isère

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

PRESIDENT

M. MUFFAT- JOLY

PRESENT(E)S

Mme BRAULT

MM. BALDINO – BOUAT – BOULORD - CICERON – GIROUD GARAMPON - HESNI -
ISSARTEL - LOUIS - MALLET – MAZZOLENI - MONIER - MONTMAYEUR - SCHELLIER -
SOZET - TRUWANT - VEYRIER

EXCUSES

MM : AGACI - BOURGEOIS – CHASSIGNEU - DA CUNHA VELOSO - KODJADJANIAN –
RAYMOND – VACHETTA

ASSISTENT

Mme BELOT

M. SABATINO

Séance ouverte à 18h30

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION

DU 17 MAI : Compte rendu approuvé à l'unanimité

2- DEMANDE D'EVOCATION DU CLUB DES TURCS DE GRENOBLE

Les membres présents lors de la réunion de Bureau ayant eu lieu ce jour à 17h45, font un résumé des arguments échangés entre eux et les membres du club des Turcs de Grenoble présents. (Se référer au compte rendu de la réunion de Bureau du 5 juillet).
L'application stricte du Règlement est retenue par le Comité de Direction.

3 – COURRIERS ET INFORMATIONS DIVERSES

Courrier :

- Invitation aux 80 ans du club de Dolomieu le 8 septembre 2019 à la salle des fêtes « Agordo ». Remerciements.
- Courrier de Crolles qui rappelle que le vote du passage à 2 poules de 10 en U18 D1 n'a pas été proposé comme annoncé au Comité de Direction du 18/04/2019

De nombreux échanges ont lieu sur cet oubli et il est convenu pour l'intérêt des clubs de laisser le Comité prendre cette décision.

2 votes sont proposés :

Possibilité de laisser au Comité le pouvoir de décision :

Pour	11
Contre	5
Abstention	2

Vote pour le passage à 2 poules de 10 :

Pour	12
Contre	3
Abstention	3

Le Championnat U18 D1 sera donc composé de 2 poules de 10, voté à la Majorité.

Informations diverses :

Il est évoqué la dissolution du groupement Sud Dauphiné et la réunion de conciliation qui s'est tenue au District afin de déterminer les catégories qui évolueront dans chaque club respectif.

4 – RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Président tient tout d'abord à renouveler ses remerciements au club du Versau pour son excellent accueil et organisation et à St Hilaire du Rosier pour le prêt de ses installations, puis divers échanges ont lieu sur la façon d'améliorer certains points techniques et administratifs (organisation des votes par exemple), certaines solutions sont à l'étude.

5 – AFFECTATION DES ARBITRES PAR CATEGORIE

Le Président fait lecture du document envoyé par la commission des arbitres (tableau en ligne sur le site internet rubrique arbitrage).

Des explications sont demandées au représentant des arbitres présent ce soir (J. Sabatino) quant à la grille d'évaluation. Quels critères sont pris en compte ? M. Sabatino les développe.

Il est fait le constat du manque de sérieux de certains arbitres lorsqu'ils se savent non observés. Notamment pour la FMI.

Il est convenu ce soir que la bonne tenue de la FMI sera ajoutée au règlement intérieur de la CDA et fera partie de la grille d'évaluation.

6 – NOUVELLES REGLES IFAB DONT LE CARTON BLANC

H. Giroud-Garampon demande qui va présenter les nouvelles règles mises en place.

J. Sabatino informe qu'elles seront présentées lors du stage d'arbitres le 14 septembre. Le Président estime qu'il sera déjà tard car certains matchs auront déjà eu lieu, dès lors il suggère que la CDA fasse un Topo de ces changements et le District l'enverra à tous les arbitres par mail, ce qui n'empêchera pas de le rappeler lors du stage du 14.

F. Veyrier suggère que le CTDA et l'équipe de formateurs puissent former les arbitres sur ces changements lors de réunions de début de saison.

M. Giroud-Garampon souhaite que l'on continue l'utilisation du carton blanc de la même manière que jusqu'à présent en revanche souhaite revoir des termes inappropriés dans la définition du carton blanc mis sur le site

A savoir :

« Quand un joueur conteste la décision de l'arbitre de manière ~~véhémente~~ **répétée.** »

« Lorsque deux joueurs se repoussent mutuellement, se chamaillent, ~~ou se retrouvent nez à nez dans une attitude menaçante,~~ sans qu'il n'y ait échange de coups ni insultes (sinon exclusion) »

Ces modifications sont entérinées par le Comité.

7 – COMPOSITION DES COMMISSIONS

Candidatures :

Eddy Quian – Ferrero : GF38

Guillaume Grangie (médecin)

Tamm LYKKE (médecin)

Frédéric Morel : FOUR

Fabien Tissot : BOURGOIN

Raphael Clapson : CVL 38

Eddy Mangione : ROCLAIX

Bernard Gelmo : 4 MONTAGNES

Pierre Sueur : Monestier

Moustapha Benzekri Benallou : arbitre

Youssef Ben Fredj

Hamid Soudani

Reda El Rhaffari

} Seront appelés par le Président de la commission de délégations

COMPOSITION DES COMMISSIONS 2019-2020

Commission d'Appel

Président : Michel VACHETTA

Membres : MM. Gaëtan BISERTA - Janick LOUIS – **MOREL Frédéric** - Rui NODAM - Vincent SCARPA - André SECCO

Suppléant élu : Hervé GIROUD - GARAMPON

Représentant des Arbitres : COBAN Huseyin

Commission des Arbitres

Président : Orhan METE

Membres : MM. Arnaud MAREY - Joseph SABATINO – Jacques CHARLES - Abdelkader AMARI - Stéphane CUSANNO - Huseyin COBAN - Riad NASRI - Edgar BARENTON – **Moustapha BENZEKRI BENALLOU**

Représentant non arbitre : Karim SABRI

Représentant des Educateurs : Samuel BOURGEOIS

CTDA : Nicolas BROTONS

Commission Ethique et Prévention

Président : Marc MALLET

Membres : Jean-Paul BERT – Annie BRAULT - Ali EL GHARBI – Hervé GIROUD/GARAMPON - Marc MONTMAYEUR

Commission des Délégations

Président : Fabien CICERON

Membres : Jean Marc BOULORD – Mohamed HESNI - Marc MONTMAYEUR

Commission de Discipline

Président : Jean-Louis SOZET

Membres : Cataldo BALDINO – Daniel CHABERT - Jacques CHIAUDANO – Fabien CICERON – DA CUNHA VELOSO José - Pierre GAUDE – Jacques MICHEL - Claude MORE – Jean VALLIN – Jean Luc COCHARD

Représentant des Arbitres : Joseph SABATINO

Commission FMI

Président : Marc MALLET

Mme Elisabeth BELOT – MM Jean Marc BOULORD – Fabien CICERON - Hervé GIROUD-GARAMPON – Marc MONTMAYEUR – Michel VACHETTA

Commission Féminines

Président : Jacques ISSARTEL

Membres : Gérard BOUAT – Thierry TRUWANT – **Eddy QUIAN FERRERO**

Commission des Finances

Président : Jacques RAYMOND

Membres : Janick LOUIS - Jean-Louis SOZET

Commission du Foot d'Animation et de Labellisation

Président : Gérard BOUAT

Membres : Samuel BOURGEOIS - Hervé GIROUD-GARAMPON – Claude MAUGIRON - Jacques RAYMOND – Florent VEYRIER + Jérémy HUGONNARD ROCHE + Thomas BARTOLINI

Commission Foot Entreprise

Président : Patrick MONIER

Membre : Farid EL MASSOUDI

Commission Futsal

Président : Janick LOUIS

Membres : Mme Marie-Jeanne MUFFAT-JOLY – MM. Christophe CARRETERO – **Bernard GELMO - Pierre SUEUR -**

Commission Juridique

Président : Laurent MAZZOLENI

Membres : Mme Elisabeth BELOT - MM. Jean Marc BOULORD - Marc MONTMAYEUR – Michel VACHETTA

Commission Médicale

Président : Dr Christian SCELLIER

Membres : **Mme LYKKE Tamm** - Yawo ALANGUE – Jean Jacques ALLAGNAT - Olivier ATTREE - Jean BAILLY – Michel BONNIOL - Jean-Jacques BROUSSET –Jean-Louis GABAUDAN –Alexandre LABROSSE - Sabine RUFFIO THERY (Psychologue) – SAMMUT Stéphane - Gilles VERNEY – Jérôme STEIDEL (cardiologue) – **Guillaume GRANGIE** (kiné)

Représentant de la Commission Technique : Thomas BARTOLINI

Commission des Partenaires et d'Organisation

Présidents : José CARBONE - Michel MUFFAT-JOLY

Membres : Cataldo BALDINO – Jean-Paul BERT – Jacques RAYMOND – Thierry TRUWANT - Michel VACHETTA
Ainsi que tous les partenaires

Commission Promotion de l'arbitrage (CDPA)

Président : Louis Janick

- **Membres :** *Farah GUILLOT - Jérémy HUGONNARD ROCHE - Orhan METE -*
Dirigeants de clubs : *MM. BLOYON Jean Marc, FRANZIN Didier, PION Christophe, VAILLANT Franck, SCARPA Vincent, GRAS Patrick* - Le représentant des arbitres élu au CD : *José DA CUNHA VELOSO* - le CTDA : *Nicolas BROTONS* – 1 référent en arbitrage : *Joseph SABATINO* – 1 référent de l'UNAF *Eric DOUVILLE*

Commission des Règlements

Président : Jean-Marc BOULORD

Membres : Mme Aline BLANC - MM. Lucien BONO –Patrice GALLIN - Daniel HUGOT – Jean-Louis PINEAU - Gilbert REPELLIN – Gérard ROBIN

Commission Sportive et coupes

Présidents : Franck AGACI et Laurent MAZZOLENI

Membres : Mme Annie BRAULT - MM. Jean Paul BERT - Bernard BUOSI – Gérard BOUAT - René CATTIER – Daniel GUILLARD – Daniel MARCHAL – Claude MAUGIRON – Amar REMLI.

1 membre à désigner

Commission Statut de l'arbitrage

Président : Hervé GIROUD-GARAMPON

Membres : José DA CUNHA VELOSO – Cyril FARRAT – Didier FRANZIN - Florent NARDIN
– Joseph SABATINO – Orhan METE

Commission de Surveillance des Opérations électorales

Président : Pierre GAUDE

Membres : Aline BLANC – Jean Luc COCHARD – Cyril FARRAT - Jean VALLIN

Commission Technique

Président : Samuel BOURGEOIS

Membres : Nicolas BACH – Mehdi BENLAHRACHE - Maxime CLAIN – **Raphaël CLAPSON** - Thomas DE TYCHEY - Stéphane DOUBLET - Thibaut GAUTHERON - Arnaud GENTY – Alexandre HAUW – Antoine HENRY - Hocine LAOUAR - Frédéric LAZZAROTTO – Sébastien NAVAS – Karl PLANCHE – **Fabien TISSOT** - Florent VEYRIER - Jean-Pierre ZACCARIA

C.T.F : Thomas BARTOLINI

C.D.F.A : Jérémy HUGONNARD-ROCHE

Educateur Sportif : David CAZANOVE

Commission des Terrains et infrastructures sportives

Président : Guy CHASSIGNEU

Membres : Cataldo BALDINO - Jean François TOUILLON – **Frédéric MOREL**

REFERENTS DES 7 SECTEURS

SECTEUR BIEVRE VALLOIRE

Fabien CICERON – Florent VEYRIER

SECTEUR LA MURE

Marc MONTMAYEUR et Jean-Louis SOZET

SECTEUR ST MARCELLIN

Hervé GIROUD-GARAMPON – Jacques ISSARTEL - Christian SCELLIER

SECTEUR PONTCHARRA

Cataldo BALDINO - Janick LOUIS - Patrick MONIER

SECTEUR GRENOBLE / FONTAINE

Franck AGACI – Marc MALLETT - Thierry TRUWANT

SECTEUR VOIRON

Laurent MAZZOLENI et Annie BRAULT

SECTEUR BASSE ISERE

Jean Marc BOULORD et Michel VACHETTA

POUR LE FOOT ENTREPRISE

Patrick MONIER

Pour le FUTSAL

Janick LOUIS

8 – DENOMINATION DES COUPES

- Coupe Isère senior : Fabrice Marchiol
- Challenge Isère senior : L. Gros Balthazard

- Coupe U20 : A. Brouty (sous réserve accord famille)
- Coupe U18 : Crédit Agricole - Noël Pilot
- Coupe U15 : Pierre Dubois
- Challenge U15 : A. Dominguez

- Coupe senior féminines : Monique Bert
- Coupe Féminines à 8 : JB. Dalmasso

9 – QUESTIONS DIVERSES

Questions de Jean Marc Boulord :

- COMITE de DIRECTION du 15 mars 2019

VIGILANCE METEOROLOGIQUE

Le Comité de Direction s'interroge afin de savoir s'il existe un protocole particulier en cas de vigilance orange ou rouge concernant nos compétitions sportives.

Quelle conduite devons-nous avoir, devons-nous laisser jouer nos matchs ou bien les annuler ?

Intervention d'H. Giroud- Garampon qui soulève un problème rencontré lors d'une journée de février où de nombreux joueurs sont restés bloqués par la neige sur l'autoroute.

Le Président informe qu'une demande a été faite auprès de la préfecture mais la réponse n'étant pas satisfaisante, une nouvelle demande sera faite auprès d'elle pour plus de précisions et auprès des services de la FFF.

Avons-nous une réponse ?

Au vu des derniers évènements météorologiques, nous devons sérieusement nous poser la question lors d'alerte orange.

Réponse du Président : le nécessaire a été fait, le CDOS doit nous envoyer des circulaires.

- COMITE de DIRECTION du 21 décembre 2019

COMPORTEMENT des EDUCATEURS

JM. BOULORD : Au vu des problèmes de comportements de certains éducateurs sur les terrains, demande pour quelle raison il n'existe pas une plénière Educateurs comme pour les Délégués ou les Arbitres.

Une plénière annuelle de la commission compétente semblerait importante pour remettre à plat certaines pratiques.

Point à l'étude.

Où en sommes-nous ?

Réponse du Président : la commission technique n'est pas hostile à faire des réunions mais il semble intéressant de les faire par secteurs.

- COMITE de DIRECTION du 17 mai 2019

LES ENTENTES en D1

G. BOUAT :

Concerne l'article 2-1 des championnats de jeunes « Ne serait-il pas possible d'autoriser les ententes entre deux clubs pour disputer les championnats de jeunes U15-U17- et U20 en D1 sachant qu'elles ne pourront pas prétendre à une accession en Ligue. ? »

Divers échanges ont lieu sur ce point sans avis unanime du Comité. Le Président informe qu'un groupe de travail est en place au niveau Fédéral concernant les ententes et les groupements, et suggère que l'on attende le résultat de ce groupe de travail afin de revenir sur ce sujet.

Article - 39 bis L'entente des R.G. de la F.F.F.

Les ententes sont annuelles, renouvelables.

Elles doivent obtenir l'accord du Comité Directeur de Ligue/District concerné.

Entente de jeunes : Les Ligues régionales et les Districts peuvent permettre aux clubs de faire jouer ensemble leurs jeunes joueurs tout en gardant l'identité du club d'appartenance.

Dans toutes les catégories de jeunes, la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs est autorisée. Ces ententes ne peuvent participer aux compétitions que dans le respect des Règlements Généraux.

Les joueurs de ces ententes conservent leur qualification à leur propre club et peuvent simultanément participer avec celui-ci à toute autre compétition. Les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées, à condition que le nombre des équipes en entente soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants.

Les règlements spécifiques aux Ligues et Districts doivent préciser le nombre minimum de licenciés des diverses catégories de jeunes devant appartenir à chaque club de l'entente pour pouvoir satisfaire à l'obligation de présenter des équipes de jeunes.

Entente "Senior" : Les Assemblées Générales des Ligues/Districts peuvent décider d'accorder aux clubs la possibilité de constituer des équipes "Senior" en entente dans les compétitions de District, hormis les deux divisions supérieures (la dernière division de Ligue quand celle-ci n'a pas de District).

Une entente "Senior" ne dispense pas chacun des clubs constituants de ses obligations vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage.

Les règlements spécifiques aux Ligues et Districts doivent préciser l'autorisation ou non pour ces ententes d'accéder à la division supérieure, ces ententes ne pouvant, en tout état de cause, pas accéder aux championnats nationaux.

La F.F.F. donne la possibilité aux Districts de créer des ententes en Sénior (hors D1 et D2)

Pourquoi ne pas avoir la possibilité de faire des ententes en D1 jeunes en signifiant que ces ententes ne peuvent accéder à la Ligue.

G. Bouat pense qu'il est souhaitable de ne pas bloquer les ententes jeunes des clubs en D1. De nombreux échanges se font avec des arguments pour et contre.

Le Président demande à ce que cette décision passe au vote

Entente pour les catégories de foot à 11 : U15-U18 et U20 en D1

Pour	11 voix
Contre	2 voix
Abstention	3 voix

Application saison 2020-2021

TERRAINS IMPRATICABLES : tous égaux devant la loi :

Art 45-3-3 des R.G. du District Isère Football.

*Pour les matchs « aller » d'un championnat en deux phases, ou pour les rencontres de coupe, la rencontre est **obligatoirement inversée** sous peine de match perdu.*

Il cite quelques cas.

Pour les cas particuliers le Comité de Direction fait entière confiance à la commission des Règlements

Questions de Thierry Truwant :

Pose quelques questions concernant l'arbitrage et les fonctions de certains membres. La réponse lui a été apportée précédemment lors de la composition des commissions.

Qui s'occupe de la formation Arbitres ? : Réponse la CDA

Liste des observateurs ? Réponse : elle est demandée pour le Comité de septembre.

Prévoir des référents de secteurs à l'image du foot d'animation dans le foot féminin.

J. Issartel explique que la première phase était de créer une commission féminine élargie et la seconde serait de passer à des référents de secteurs qui seraient le relai entre le District et les clubs.

T. Truwant ajoute que la commission vise surtout les clubs où il y a de la mixité et pas uniquement les clubs Féminins.

J. Issartel demande au Comité de valider cette demande. Une liste de représentants sera envoyée ultérieurement. Le Comité valide.

T. Truwant demande un bilan sur le coût à charge du District de l'opération : Laurafoot d'elles et de l'opération Coupe du Monde : le bilan sera communiqué lors du CD de septembre.

Intervention de JL. Sozet

Fait part du bilan des incivilités saison 2018-2019 et de son inquiétude sur cette recrudescence. Une saison très compliquée et intense où la commission a dû prendre des décisions fortes, les dossiers vont des U13 aux vétérans à 8. La commission a noté une très forte augmentation des incivilités des joueurs et une légère baisse concernant les incivilités des spectateurs. Elle a effectué 52 auditions et confrontations soit une vingtaine de plus que la saison dernière. Les officiels ont fait l'objet cette saison de nombreuses incivilités (menaces, coups, insultes...) notamment en U19.

JL. Sozet cite un certain nombre de sanctions prises allant jusqu'à 10 ans pour menace avec couteau en U19.

Il souhaite une vraie prise de conscience du Comité de ces problèmes et précise qu'il faut rester vigilants sans faiblesse et solidaires pour protéger les officiels.

L'article 128 de la FFF doit être appliqué avec vigueur.

Intervention de H. Giroud Garampon :

Licencié U17 en catégorie U20 : Faut – il un surclassement ou double surclassement ? En attente d'une réponse de la FFF.

Championnat U20 : de nombreux clubs s'interrogent sur la création d'une équipe U20. Vu les modifications apportées (création U18), il est décidé de ne pas amender tout club inscrivant une équipe U20 qui se retirera avant le début du championnat.

Championnat U18 : Demande dans quelle compétition montera notre 1^{er} U18 D1.

Réponse : Les clubs du District de l'Isère ne bénéficiant que d'une montée en U18 R2, un barrage entre le premier de chaque poule de D1 sera organisé sur le modèle de la D1 senior masculin.

Il n'y a plus de questions,

Le Président clôture le Comité de Direction.

Fin de séance 22h20